

# Communiqué du Conseil Municipal

## 18 juillet 2014

Conseil réuni avec cinq absents excusés : R. FONTAINE-TRANCHANT, J. LE DIAS, M. MOUILLARD, J-C. MACAGNO, C. EL AMINE.

Lecture et approbation du compte-rendu du 3 juin 2014 et du 27 juin 2014

### TOURISME

Camping municipal Après étude de l'ancien cahier des charges datant de 2011, le conseil tient à apporter les modifications suivantes :

- Le bail sera un bail de 3 ans.
- Dans le paragraphe Désignation, il sera rajouté 3 habitations légères de loisirs.
- Dans le paragraphe commerce sera supprimée « boulangerie » et seront rajoutées « épicerie et boucherie ».
- Concernant l'activité du délégataire, il sera fixé un minimum de réalisation du chiffre d'affaire ou de nombre de nuitées au-dessous duquel une pénalité sera appliquée.
- Dans la liste des pièces à fournir par le candidat, seront demandés une lettre de candidature présentant les motivations, les projets de développement touristique avec étude de marché et un budget prévisionnel sur 3 ans.

La date limite de candidature est fixée au 15 septembre avec une audition des candidats à partir du 22 septembre. Le début du bail est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le choix du gestionnaire sera validé lors du conseil du 18 octobre 2014.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion du camping municipal et autorise le maire à engager et conduire la procédure.

### AFFAIRES SCOLAIRES

Activités périscolaires Mme Antoine présente l'état d'avancement de la mise en place des ateliers périscolaires. Des dossiers d'inscription ont été remis aux familles et des contacts ont été pris avec diverses structures pour l'animation des ateliers.

Certains membres du personnel communal ont bien voulu accepter d'encadrer des ateliers, ainsi qu'une enseignante. La Maison du Patrimoine pourra assurer deux ateliers tout au long de l'année sur le thème de l'environnement et le patrimoine et l'archéologie.

Il est également envisagé l'embauche d'un coordinateur qui assurera la gestion des activités périscolaires, la gestion financière seule restant à la charge du secrétariat.

Par ailleurs, le conseil décide à l'unanimité moins une voix (1 abstention Mme Le Texier) de modifier le montant de la participation des parents. Celui-ci est fixé à 2 € par TAP.

Convention pour la natation scolaire Afin de renouveler les séances de natation dans le cadre scolaire pour l'année 2014/2015, soit 10 séances entre décembre 2014 et mars 2015) ; le conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge la somme globale (1370 €) et autorise le maire à signer la convention avec la commune de Saint-Vulbas.

### ENVIRONNEMENT

Entretien du site de Larina Le personnel communal étant dans l'incapacité de réaliser un entretien des vestiges du site archéologique, le conseil accepte à l'unanimité le devis PRODEPARE de l'ONF d'un montant de 2680 € TTC correspondant à 4 jours maximum d'intervention.

Par ailleurs, les devis concernant la suppression de la renouée du Japon sont refusés. En effet, un début d'intervention a eu lieu avant acceptation du devis et la méthode proposée pour éliminer cette plante invasive n'est pas concluante. Mme MARTINEZ attendait une concertation avant intervention.

Votes contre : 7 (Mesdames ANTOINE, LE TEXIER, GUIEU, TURREL, MARTINEZ et Messieurs MARCEL, MORISCO), abstention : Mme ALBIZZI.

### QUESTIONS DIVERSES

Nomination des membres de la commission des impôts directs Le renouvellement des conseils municipaux implique de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission communale des impôts directs locaux. Cette commission participe au

Nicole ALBIZZI, Adjointe au Maire, déléguée à la communication

recensement et au classement des immeubles, opérations déterminantes pour la fixation des impôts locaux payés par les contribuables et pour les recettes fiscales perçues par la collectivité locale.

12 titulaires et suppléants doivent être proposés ; le directeur départemental des finances publiques de l'Isère choisira 6 titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Titulaires proposés : Mesdames C.ANTOINE, J. WAZIK, B.ESPOSITO et Messieurs B.LAVERGNE, J-N. JOGUET, M. LAJOIE, R. FONTAINE-TRANCHANT, J-P. MARCEL, D. SABY, H. DESCHAMPS, A. CHAMPIER, M. DALBEIGUE.

Suppléants proposés : Mesdames F. MARTINEZ, M. GUIEU, M. LE TEXIER et messieurs R. MEUNIER, M. GUIRONNET, S. MORISCO.

Droit des sols Suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services de l'Etat (DDT) au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la communauté de communes de l'Isle Crémieu vient de prendre une délibération pour la mise en place d'un service « application du droit des sols » pour le compte des communes membres. Afin d'évaluer le travail à venir par ce service, les communes sont interrogées sur la nature des actes qui lui seront confiées et le nombre d'actes enregistrés sur l'année 2013 et le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Pour ne pas déroger au fonctionnement actuel, la totalité des actes, soit permis de construire, permis d'aménagement, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, sera confiée à la CCIC (Pour info : en 2013 35 DP et PC, 2 CU ont été instruits. Et au 1<sup>er</sup> semestre 2014 : 13 DP et PC, 1 CU ont été instruits). Il s'agit d'un transfert de charge mais sans transfert financier.

Régularisation des bandes de voiries M. LAJOIE signale l'état d'avancement de la régularisation des bandes sur les voiries rue du Colombier, rue du Février et rue des Boissières. Ces bandes en indivision sont souvent frappées d'hypothèque d'où la difficulté de transfert. Une levée d'hypothèque doit donc être entreprise.

Remboursement d'un chèque Le conseil valide l'encaissement d'un chèque EDF d'un montant de 12 632,46 € pour trop perçu.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat Le conseil valide à l'unanimité cette motion.

Rénovation de l'entrée du parc mairie-école Suite à la délibération du conseil du 24 janvier 2014 concernant une demande de subvention auprès du CDRA (Le Contrat de Développement Rhône-Alpes) qui finance les restaurations du petit patrimoine ; le conseil doit réactualiser sa demande de subvention pour la rénovation de l'entrée du parc mairie-école. La rénovation comprenant la réfection du toit du porche, le rejointoiement des pierres en façade, et une rénovation de la gloriette. Le conseil accepte.

Programmation culturelle Vu l'action 13-3 du CDRA II « animations et valorisation des sites patrimoniaux » et la programmation culturelle du musée pour le second semestre 2014 estimée à 8368€ ; le conseil sollicite le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère pour une aide aussi élevée que possible.

Récolement des collections Suite à la subvention versée de 9000€ par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes, le conseil est sollicité pour autoriser les achats suivant : acquisition du logiciel Micromusée (4800€), formation du personnel à son utilisation (2100€), un ordinateur portable (600€), le reconditionnement des collections (1510,60€) ; soit un coût total de 9010,60€. Le conseil approuve.

Intervention des Présidents d'association M. MARCEL lit un courrier émanant des Présidents d'association faisant part de leur mécontentement suite à la baisse du montant de leur subvention. P. CHOLLIER répond que cette décision n'a pas été prise à la légère, mais que la commune se retrouve en difficulté financière : près de 600 000 € d'investissement cette année avec des charges obligatoires supplémentaires, environ 100 000 € de déficit sur les activités périscolaires. En outre, comme il a été précisé auparavant, l'Etat va diminuer ces dotations de l'ordre de 30% ; des subventions attendues ne seront finalement pas perçues. Concédant que l'information a été mal faite, après discussion avec l'assemblée, il propose de réunir l'ensemble des Présidents d'association en septembre afin de réexaminer la situation de chaque structure sachant que la somme globale allouée ne pourra être augmentée.

ambrosie Monsieur GAJNIK nous informe qu'il va nous fournir un état des lieux sur l'ambrosie et souhaite une action rapide de notre part.

Fin de la réunion : 22h40

Prochaine réunion : 26 août 2014